

	<b>Protocole lutte contre le -COVID-19</b>	Date de création : 09/08/2020
	<b>ANIMATIONS JOURNÉES ET SOIRÉES POUR LES GROUPES</b>	Date de révision : 09/06/2021
		N° de révision : Valable Jusqu'au 30/06/2021

**LE RELAIS DU MOULIN NEUF S'ENGAGE À RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES.... ET LE PROUVE :**

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LE BÂTIMENT PRINCIPAL (Salles de restaurant, accueil, salon...)

### Les 12 points clés

1) **Accueil clients**

Le planning des activités est fait pour éviter tout rassemblement à l'accueil. Les rendez-vous sont donnés sur des lieux différents (groupes tourisme ou randonnées).

2) **Port du masque**

Obligatoire dans le bâtiment principal et à l'extérieur quand les distanciations ne peuvent être respectées, si les lieux de visites sont exigus.

3) **Désinfection**

Les animateurs auront à leur disposition durant leurs activités de la solution hydroalcoolique.

4) **Lavage des mains**

Au moment de la prise de poste, avant et après chaque pause.

A chaque changement d'activités. Soit un lavage de mains toutes les 30 minutes minimum.

5) **Conditions de réalisation des activités et sorties**

La personne en charge de l'activité vous donnera toutes les consignes sanitaires avant de commencer. Certaines activités ou visites sont limitées en nombre de participants si les locaux sont exigus.

6) **Sorties à l'extérieur du Relais**

Pour se rendre sur le point de départ d'une activité ou d'une visite, chaque client utilisera son propre véhicule. Le guide portant un masque sera véhiculé pour donner la route à prendre.

Dans le cas où le groupe est véhiculé en autocar, notre guide se conformera aux directives du chauffeur.

Lors de la visite : respect de la distanciation sociale (1 mètre entre chaque vacancier). Port du masque obligatoire dans les lieux publics ou clos.

7) **Les Randonnées organisées**

Le guide vous donnera les directives le matin avant chaque randonnée. Vous porterez le masque durant le transport si le co-voiturage est pratiqué. Le masque n'est pas obligatoire durant la randonnée. Il sera obligatoire pour entrer dans la salle ou vous déjeunerez et retiré ensuite quand vous serez assis.

L'accompagnateur du relais aura du gel hydroalcoolique sur lui.

8) **Soirées animées à l'intérieur**

Mise à disposition de spray désinfectant. Personnes attablées par familles ou entre amis. Chaises distantes 1m... Salle vaste permettant d'assister aux spectacles ou soirées en toute sécurité.

9) **Activités sportives en libre-service**

La matériel est emprunté à l'accueil. Il sera désinfecté dès que vous l'aurez rendu (concerne les boules de pétanque, les raquettes de tennis, de ping-pong, les ballons divers...).

10) **Activité piscine jusqu'au 30 Septembre 2021**

A compter du 1<sup>er</sup> Juin, jauge à 50% (vacanciers du Relais).

Pour accéder à la piscine, merci de respecter un passage individuel sans croisements. Priorité aux sortants un par un.

Passage dans le pédiluve et douche obligatoires.

A l'entrée, affichage des contrôles de qualité quotidiennement.

Mise en place de la traçabilité des nettoyages : matin avant l'ouverture, pause méridienne.

La norme réglementaire pour les piscines en plein air prévoit 3 baigneurs pour 2m<sup>2</sup> de plan d'eau soit un maximum de 70 personnes.

Les transats seront accessibles mais espacés fortement. Ils seront désinfectés deux fois par jour.

Mise à disposition de solution hydroalcoolique pour que le vacancier désinfecte son transat.

Il est conseillé aux clients de prévoir 2 serviettes de bain.

Il est conseillé de ressortir de la piscine pour utiliser ses toilettes de chambres.

11) **Espace Jacuzzi et hammam**

Compte tenu des dernières directives de ARS Nouvelle Aquitaine, l'espace est actuellement fermé.

12) **Salle de fitness**

Désinfection programmée 1 fois par jour. Serviette obligatoire pour les appareils. Mise à disposition de spray hydroalcoolique pour les utilisateurs. Utilisation de la salle fenêtres ouvertes si possible (à refermer au départ...)